



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 15 février 2022 — N° 30

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics, soit maintenant adopté.

À 12 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 12 est ajourné au nom de Mme St-Pierre (Acadie).

Les travaux reprennent à 13 h 40.

15 février 2022

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Louise Sauvé et à M. Yves McSween pour leur engagement bénévole, social et communautaire.

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait une déclaration dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs afin de souligner le travail et l'engagement de trois citoyens de la circonscription de Robert-Baldwin.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à visiter la municipalité de Saint-Valentin.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de la Légion royale canadienne filiale 245 Service de l'air Dorval Québec.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner les performances de M. Étienne Papineau au tournoi de la Professional Golfers' Association.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin d'appuyer le rapport d'Amnistie internationale intitulé *L'apartheid israélien envers le peuple palestinien : un système cruel de domination et un crime contre l'humanité*.

15 février 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier) dépose :

Un rapport d'Amnistie internationale intitulé *L'Apartheid israélien envers le peuple palestinien : un système cruel de domination et un crime contre l'humanité.*

(Dépôt n° 264-20220215)

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner la résilience et la détermination de Mme Mélissa Gibeau.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de saluer la décision de mettre à jour les études nécessaires à la construction d'un pont sur la rivière Saguenay.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire dans la circonscription de Vanier-Les Rivières.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de féliciter la Ferme Duvallon inc., championne régionale de la qualité du lait.

À 13 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 03.

15 février 2022

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Maurice Clermont, ancien député des Mille-Îles.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 25 novembre 2021 par M. Jacques (Mégantic) concernant le retour du bingo-média au profit de la Fondation Maison La Cinquième Saison;

(Dépôt n° 265-20220215)

La réponse à la question écrite n° 52 concernant des modifications à apporter au Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère afin de se conformer aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé en matière de qualité de l'air, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1^{er} février 2022 par M. Zanetti (Jean-Lesage).

(Dépôt n° 266-20220215)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Derraji (Nelligan) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 16 février 2022, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 267-20220215)

15 février 2022

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 8, 9, 10 et 15 février 2022, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 268-20220215)

Dépôts de pétitions

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 9 070 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modification de l'article 1074.2 du Code civil du Québec relativement à l'indemnisation des sinistres en copropriété.

(Dépôt n° 269-20220215)

M. Marissal (Rosemont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 943 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance du travail des préposés en retraite des dispositifs médicaux du réseau de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 270-20220215)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

15 février 2022

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale s'inquiète des perturbations actuelles en Ontario et autour de certains postes frontaliers fédéraux;

QU'elle affirme qu'aucune situation d'urgence ne justifie actuellement l'utilisation au Québec de mesures législatives spéciales;

QU'elle demande au gouvernement canadien de ne pas appliquer la Loi sur les mesures d'urgence sur le territoire québécois;

QU'enfin, l'Assemblée nationale réitère l'importance d'une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec notamment pour assurer la quiétude et la sécurité des citoyens de l'Outaouais qui subissent les contrecoups des manifestations en cours à Ottawa et qui pourraient faire les frais de toute dégradation de la situation.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **230** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

15 février 2022

M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la formation d'un bureau de projet conjoint mandaté pour élaborer un projet de transport collectif dans l'Est de Montréal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Rouleau, ministre déléguée aux Transports, présente une motion concernant la nécessité du Réseau express métropolitain de l'Est de Montréal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation, Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette) M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que se déroulent présentement et jusqu'au 18 février prochain les Journées de la persévérance scolaire;

QU'elle constate que selon un sondage publié le 14 février, près d'un jeune sur trois a songé à décrocher de l'école pendant la pandémie;

QU'elle prenne acte que près de la moitié des répondants ont affirmé que la société n'en faisait pas assez pour favoriser leur persévérance scolaire;

QU'elle souligne que 81 % des répondants ont indiqué se sentir compétents et capables de réussir en regard des objectifs scolaires qu'ils se sont fixés ainsi qu'une forte majorité d'entre eux entrevoient leur futur avec optimisme;

QU'elle rappelle que nous avons le devoir d'offrir à ces jeunes des conditions et un environnement favorable à la réussite éducative;

15 février 2022

QU'elle rappelle que peu importe notre rôle dans la société, nous pouvons tous être une personne significative dans la vie d'un élève afin de l'aider à persévérer tout au long de son parcours scolaire;

QU'elle félicite les parents, qui ont dû conjuguer le travail et l'école à distance, et plus particulièrement les parents-enseignants;

QU'elle souligne le travail remarquable des enseignants qui ont dû adapter leur façon d'enseigner afin de motiver les élèves;

QU'elle applaudisse le travail des professionnels de soutien qui ont dû faire preuve d'ingéniosité pour aider des jeunes avec des besoins particuliers;

QU'elle lève son chapeau aux cadres scolaires, aux directions d'écoles, au personnel de soutien et à toutes les équipes-écoles qui ont fait preuve de souplesse et d'adaptation depuis deux ans;

QU'elle souligne la contribution remarquable d'organismes qui viennent en aide aux jeunes;

QU'elle félicite les élèves du Québec qui, jour après jour, ont fait preuve de résilience et de persévérance;

QU'enfin, elle constate qu'en temps de pandémie, plus que jamais, la persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 231 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

15 février 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 22 février 2022 de 9 h 45 à 12 h 35 et après les affaires courantes jusqu'à 19 heures, le mercredi 23 février 2022 après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 55 et de 15 heures à 18 h 30 ainsi que le jeudi 24 février 2022 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Fédération québécoise des municipalités
Front commun pour la transition énergétique
Environnement vert plus
Solidarité Gaspésie
Centre québécois du droit de l'environnement
Association pétrolière et gazière du Québec
Richard Ouellet – professeur à l'Université Laval
Annie Chaloux – professeure à l'Université de Sherbrooke
Fédération des chambres de commerce du Québec
Équiterre conjointement avec Fondation David Suzuki
Me Jasmin Lefebvre – Cabinet Miller Thomson
Eau Secours
Mères au front
Nature Québec conjointement avec Greenpeace

15 février 2022

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 232 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

15 février 2022

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement.

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.

15 février 2022

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 16 février 2022, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Derraji (Nelligan).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement caquiste s'apprête à renouveler pour une 100^e fois l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020;

QU'elle rappelle que la Loi sur la santé publique et l'état d'urgence sanitaire n'ont pas été conçus dans l'optique d'une pandémie s'échelonnant sur plusieurs années;

QU'elle rappelle que l'état d'urgence sanitaire octroie des pouvoirs exceptionnels et étendus au gouvernement et qu'il n'est pas souhaitable que les normes usuelles de la gouvernance démocratique soient suspendues sur une si longue durée;

QU'elle prenne acte qu'après des vagues successives de la pandémie de la COVID-19 dues à l'émergence de variants du virus, il est impossible de déterminer avec précision quand cette pandémie prendra fin;

QU'elle déclare qu'il y a lieu de mettre fin à l'état d'urgence sanitaire dans les meilleurs délais tout en assurant la poursuite de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 et la protection des Québécois;

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste qu'il s'engage à déposer le rapport d'événement prévu à l'article 129 de la Loi sur la santé publique qui doit suivre la fin de l'état d'urgence sanitaire, et ce, avant la fin de la présente période de travaux parlementaires.

15 février 2022

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 18, à la demande de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. le président suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 15 h 31.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 16 février 2022, à 9 h 40.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À 15 h 32, M. le président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 février 2022, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

15 février 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 230)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

15 février 2022

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation, Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette) M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 231)

(Identique au vote n° 230)

15 février 2022

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 232)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (IND)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lafortest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	